



RELATIONS ENTRE LA COMMISSION EUROPÉENNE, LE PARLEMENT ET LE CONSEIL

Les relations entre les trois institutions politiques de l'Union ont été marquées par la situation d'entre deux traités prévalant au moment des élections européennes et de la désignation du président de la Commission européenne. L'application des traités européens tels que modifiés par le traité de Lisbonne change la donne s'agissant du Conseil européen, doté d'un président stable.

La dramatisation autour du futur Président de la Commission et le lancement d'une « campagne paneuropéenne pour le progrès social » n'avaient pas réussi à s'inscrire dans les espaces publics nationaux comme enjeux mobilisateurs et révélateurs d'une sphère publique européenne. La question sociale fut l'un des éléments révélateur du malaise européen perceptible lors des référendums sur le traité constitutionnel mais pas seulement. Elle devient centrale en période de crise. Pendant la campagne électorale, des mesures voulant corriger les excès du marché avaient été proposées par plusieurs partis européens. Malgré cela ou en raison de la difficulté de concrétiser des solutions promouvant une « intégration positive » dans l'UE, près de 60 % des citoyens européens ont été les grands absents du « premier tour » de la démocratie européenne de l'année 2009.

Le Parlement européen

En juillet, après la formation des groupes politiques, les députés du Parlement européen se répartissent en sept groupes politiques (Cf. Annexe 1). Le Parlement est dominé par le groupe PPE qui totalise 265 élus. Y font leur entrée, les députés italiens issus d'un parti postfasciste à la suite de la

fusion de l'Alleanza nazionale et de Forza Italia (parti du Premier Ministre italien, Silvio Berlusconi). Cela illustre la transformation d'un groupe fondé initialement sur des valeurs démocrates-chrétiennes et de plus en plus dominé par la droite conservatrice. Le groupe PSE, renommé Alliance des Socialistes et Démocrates européens (S&D) à la suite de la décision des députés démocrates italiens de rejoindre le groupe, réunit 184 élus. Avec 84 députés, l'ADLE demeure le troisième groupe tandis que le groupe des Verts/ALE en totalise 55. Créé à la suite du départ annoncé des députés conservateurs britanniques du PPE-DE, le nouveau groupe « Conservateurs et Réformistes européens » (ECR selon l'acronyme anglais) totalise 54 députés. Opposé au traité de Lisbonne, le leader de l'opposition britannique avait lancé en juin 2009 avec les dirigeants de l'ODS tchèque et du PiS polonais une alliance anti-fédéraliste annonçant la création de cette nouvelle formation. A lire la Déclaration de Prague, celui-ci se veut très conservateur sur le plan moral mais très en faveur du libre-échange ainsi que de la libre entreprise, de la régulation minimale et du rôle minimaliste de l'Etat. Le groupe confédéral de la « Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique » (GUE/GVN) totalise 35 députés. Le groupe anti-européen « Europe Libertés

Démocratie » (EFD, selon l'acronyme anglais)) comprend 32 députés. 27 députés majoritairement d'extrême droite figurent parmi les Non-inscrits. Les Commissions parlementaires sont formées (Cf. Annexe 2). L'on remarquera la constitution d'une commission parlementaire spéciale sur la crise financière pour une période de 12 mois depuis mi-octobre 2009 (commission CRIS). Un rapport sera rédigé à mi-parcours. Le rapport final analysera l'ampleur de la crise, son impact sur l'Union et ses États membres, et évaluera la mise en œuvre de la législation communautaire dans tous les domaines concernés, ainsi que la coordination des actions des États membres. En collaboration étroite avec les commissions permanentes, la commission pourra organiser des auditions avec les institutions européennes et les institutions et forums nationaux, européens et internationaux, les parlements et les gouvernements nationaux des États membres et des pays tiers, des experts, etc.

Désignation du Président de la Commission européenne

Entre le traité de Nice et le traité de Lisbonne, le processus de désignation du Président de la Commission européenne rend plus explicite le lien de dépendance du Président de la Commission à l'égard du Conseil européen sous le traité de Nice. Au lendemain des élections européennes, Mr Barroso propose d'accélérer la procédure de désignation et, fait étonnant, adresse une lettre de deux pages exposant ses priorités aux membres du Conseil européen. Le Conseil européen de juin 2009 a suivi la proposition du « couple » franco-allemand de ne procéder qu'à un accord politique sur le nom de Mr Barroso. Les Chefs d'Etat ou de gouvernement s'étaient alors entendus « à l'unanimité » sur le nom de Mr Barroso *« comme étant la personnalité qu'ils envisagent de désigner [NDLR et non pas de « nommer »] en tant que président de la Commission européenne pour la période 2009-2014 »*. Cet accord sera formellement adopté le 9 juillet suivant, soit quelques jours avant la session constitutive du Parlement européen. En préalable à la session de juillet, les Verts prennent la tête d'une « coalition intergroupe parlementaire » associant les

présidents des groupes D&S et ADLE contre la reconduction immédiate de Mr Barroso. Lors de la session plénière de juillet, l'objectif de la coalition est atteint : le vote d'approbation du Président de la Commission européenne sera inscrit à l'ordre du jour d'une session ultérieure. Avec ce report, la coalition entendait influencer la définition des orientations du Président de la Commission européenne, notamment dans le domaine de la régulation financière et dans le domaine social. En réponse, Mr Barroso publie un document de 41 pages élargissant les priorités présentées au Conseil européen de juin 2009. Elles furent discutées à huis clos avec les groupes politiques, à l'exception du groupe Verts/ALE. Non prévues par les traités, ces discussions constituent une innovation et peuvent être interprétées comme un « second tour » entre le Président désigné et les groupes politiques du Parlement européen.

Dans le discours prononcé le 15 septembre 2009, le Président de la Commission a pris plusieurs engagements rencontrant certaines demandes exprimées par les quatre principaux groupes parlementaires. Dans le domaine en relation avec la future législation sociale, quatre éléments sont à retenir. Premièrement, s'agissant de la directive sur le détachement des travailleurs, le Président sortant s'est engagé à proposer « dès que possible » un « règlement » pour solutionner les « problèmes » surgis dans l'interprétation et la mise en œuvre de cette directive. Selon lui, cette approche aurait le mérite d'offrir plus de clarté juridique que la révision de la directive elle-même mais elle pourrait aussi conduire à la révision de la directive. Deuxièmement, le Président s'engage à effectuer une évaluation de l'impact social de toutes les futures propositions de la Commission. La révision de la directive sur le temps de travail en sera le premier test. Troisièmement, sur la base de cette évaluation, les partenaires sociaux seront consultés et une proposition sera présentée par la *prochaine* Commission. Quatrièmement, il s'engage à travailler avec le Parlement sur un « cadre de qualité pour les Services d'intérêt général ». Par ailleurs, les propos du Président sortant suggèrent de futurs développements du marché intérieur.

Concernant les ressources financières, des solutions transparentes et efficaces doivent être trouvées pour le financement des politiques de l'Union, l'engagement est pris d'envisager avec la Banque européenne d'investissement des « formes innovantes » de financement. La répartition des tâches au sein de la future Commission européenne est modifiée. Les compétences de l'actuel Commissaire en charge de la Justice et des Affaires intérieures sont divisées en deux : d'une part un Commissaire pour la Justice, les Droits fondamentaux et citoyenneté, de l'autre, un Commissaire pour les Affaires intérieures. Un poste de Commissaire pour l'Action climatique est proposé. Lors de la session plénière du 16 septembre 2009, le Parlement a approuvé le candidat désigné par 382 voix pour, 219 contre et 117 abstentions. Le résultat exprime un soutien similaire au prescrit du traité de Lisbonne selon lequel l'élection du Président de la Commission européenne requiert la majorité absolue des membres composant le Parlement européen, soit un minimum de 369 dans la configuration actuelle du Parlement. Après la désignation des Commissaires par les Etats membres, le Président de la Commission européenne a fait connaître fin novembre la répartition des portefeuilles au sein de la future Commission Barroso II (Cf. Annexe 3).

La Commission Barroso II

A la suite de l'application du traité de Lisbonne, les changements introduits par les traités concernent principalement la double fonction du Haut représentant, occupée par l'ancienne Commissaire au commerce, Catherine Ashton, qui est la fois présidente du Conseil Affaires étrangères et future Vice présidente de la Commission en charge de la Direction générale des relations extérieures et qui sera aussi à la tête du futur service diplomatique européen, l'une des grandes innovations dans le cadre de la politique extérieure. Sur le plan des compétences, la Commission voit son rôle renforcé dans le cadre de la politique commerciale commune. Ce portefeuille est attribué au Belge Karel De Gucht. Le nouveau poste de Commissaire au changement climatique est confié à Connie Hedegaard, l'actuelle ministre danoise du

climat et de l'énergie dont la gestion « chaotique » de la conférence de Copenhague risque de laisser des traces lors des auditions parlementaires. Dans le domaine social, l'on ne doit pas s'attendre à de grandes avancées sur la base des traités révisés mais l'on sera attentif à la dynamique que pourraient créer les deux intergroupes parlementaires distincts mis en place au sein du PE sur l'économie sociale et les services publics. Le Hongrois László Andor est désigné Commissaire pour l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion (remplacement de la dénomination précédente d'emploi, affaires sociales et égalité des chances). Sur le plan de l'organisation interne, l'égalité entre les hommes et femmes, l'action contre la discrimination et les relations avec la société civile demeurent au sein de la DG emploi mais seront placées sous la responsabilité du nouveau Commissaire pour la justice, les droits fondamentaux et la citoyenneté, la Luxembourgeoise Viviane Reding. Mais, personne ne s'y trompe, les portefeuilles économiques étaient les plus convoités au sein de la future Commission Barroso II par les gouvernements des Etats membres. L'attribution du portefeuille du marché intérieur et des services financiers au Français Michel Barnier et l'ire subséquente de la City londonienne en témoigne amplement. Par delà les appartenances politiques, le clivage entre partisans de la régulation, d'une part, et les adeptes du libre marché, de l'autre, est un élément structurant de la vie politique européenne. Les auditions des futurs Commissaires par les commissions compétentes du Parlement européen auront lieu début janvier. En cas de vote d'approbation de la Commission en tant que collège, la Commission Barroso II ne devrait entrer en fonction que début février 2010. D'ici là et depuis le 31 octobre 2009, date officielle de la fin de son mandat, la Commission est en « affaires courantes ».

Le nouveau Président du Conseil européen et les autres formations du Conseil

Depuis le 1^{er} décembre, les traités européens tels que révisés par le traité de Lisbonne commencent à révéler leur potentiel

institutionnel. Avant cette date, le mode de sélection des deux personnalités à la tête des nouveaux postes de Haut représentant et de Président du Conseil européen avait suscité de nombreux commentaires. C'est qu'avant même d'être appliqués, les traités européens révélaient certains points laissés en suspens concernant notamment le profil du nouveau Président du Conseil européen. Transformé en institution de l'Union, le Conseil européen est doté d'un Président permanent pour une période de deux ans et demi renouvelable. Selon le traité sur l'Union européenne (TUE), le Conseil européen « *donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations et les priorités politiques générales* ». Il s'agit de la confirmation d'un rôle qui n'a cessé de croître, notamment dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne adoptée par le Conseil européen de mars 2000 et dont le renouvellement est l'un des enjeux de l'année 2010. Doter le Conseil européen d'un Président permanent change quelque peu la donne. Cette réforme, souhaitée par le président de la Convention européenne, était soutenue par les dirigeants de trois « grands » Etats (proposition « ABC », Aznar, Blair, Chirac), les « petits » étant plus réticents car ils y voyaient un risque potentiel de concurrence avec le Président de la Commission européenne. La définition du rôle du Président, tant sur le plan interne qu'externe avait fini par les convaincre.

Au niveau interne, le profil du Président du Conseil européen est celui d'un « président de séance » en ce qu'il « *préside et anime les Conseils européens* ». Il s'agit aussi en quelque sorte d'un sage chargé d'assurer « la préparation et la continuité des travaux du Conseil européen, en collaboration avec le Président de la Commission et du Conseil des Affaires générales » et d'un « faiseur de cohésion et de consensus » au sein du Conseil européen. Sur le plan externe, il assure « à son niveau et en sa qualité, la représentation extérieure de l'Union pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune ». Le TUE demeure laconique sur la procédure de sélection : « *Le Conseil européen élit son président à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois* ». Il

s'agit donc d'une élection indirecte du Président du Conseil européen qui n'est pas le Président de l'Union. Les semaines précédant l'élection à ce poste de celui qui était encore alors le Premier Ministre belge, Herman Van Rompuy, les pays du Benelux avaient proposé le profil du candidat. Selon eux, la personne devait avoir « *démontré son engagement européen et (...) développé une vision sur l'ensemble des politiques de l'Union. (...) et « être à l'écoute des Etats membres et des institutions et sensible aux équilibres institutionnels qui caractérisent la méthode communautaire* ». C'est la solution qui a prévalu.

La CIG 2003-2004 avait également maintenu le principe de la présidence tournante des formations du Conseil autres que celles du Conseil des Affaires étrangères (présidé par le Haut représentant) et du Conseil européen. Les autres formations du Conseil sont présidées pour une période de 18 mois par un groupe prédéterminé de trois Etats membres, le « trio présidentiel ». Réunissant les Ministres de l'économie et des finances de la zone euro, l'Eurogroupe sera quant à lui doté d'un Président permanent pour une période de deux ans et demi (et non plus de deux ans à la suite d'un accord conclu en septembre 2004, le poste étant occupé depuis le 1^{er} janvier 2005 par le Premier Ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker qui était alors également Ministre des Finances et qui est devenu en juillet 2009 Ministre du Trésor). Le traité sur l'Union européenne ne mentionne que deux formations du Conseil : le Conseil des Affaires générales et le Conseil des Affaires étrangères. La veille de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Conseil a revu son règlement intérieur. Les formations sectorielles du Conseil passent de neuf à dix en raison de la séparation en deux de la formation « Conseil des Affaires générales et Relations extérieures » (Cf. Annexe 4). Les responsabilités de ces deux nouvelles configurations sont précisées. S'agissant du Conseil des Affaires générales, son rôle est souligné notamment pour l'adoption du futur cadre financier pluriannuel (anciennes perspectives financières) et des prochains élargissements mais aussi pour la préparation des réunions du Conseil européen. Le Conseil

des Affaires étrangères élabore quant à lui l'action extérieure de l'Union selon les lignes stratégiques fixées par le Conseil européen. Il est également chargé d'assurer la cohérence de l'action de l'Union et est responsable de la conduite de l'ensemble de l'action extérieure de l'Union européenne, à savoir la politique étrangère de sécurité commune, la politique de sécurité et de défense commune mais aussi la politique commerciale commune ainsi que la coopération au développement et l'aide humanitaire. Précision de taille, lorsque que le Conseil des Affaires étrangères traite de la politique commerciale commune, il n'est pas présidé par le Haut représentant mais bien par le Ministre de l'Etat assurant la présidence semestrielle du Conseil. Autre innovation, la publication du règlement intérieur du Conseil européen. Sur le plan des relations avec le Parlement européen, le Président du Conseil européen lui présente

un rapport à l'issue de chaque session du Conseil européen. Le Chef d'Etat ou de gouvernement représentant la présidence semestrielle expose également devant le Parlement ses priorités et les résultats atteints. Cette précision maintient tant la visibilité que la responsabilité du pays assurant la présidence tournante du Conseil dans le cadre des « trio » présidentiels prédéterminés. Le prochain sera constitué à partir du 1^{er} janvier 2009 de l'Espagne, la Belgique et la Hongrie, trois pays réputés « sociaux ». Pour marquer le coup, ils ont adopté un logo commun qui sera l'identité du « trio » au cours des trois prochains semestres. Plusieurs réunions ministérielles ont préparé l'avènement de ce « trio ». L'une des questions en suspens a trait à la date de mise en oeuvre de la stratégie post-Lisbonne, dorénavant désignée comme la « Stratégie UE 2020 ».

Fiches d'information réalisées pour la Formation-Education-Culture (FEC : info@fecasbl.be) par l'Observatoire social européen avec le soutien financier de la Commission européenne et de la Communauté française. Ces fiches sont destinées à servir de support aux formations de la FEC et peuvent être reproduites dans ce but exclusif. Leur adaptation ou traduction n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de l'auteur (info@ose.be) et moyennant citation complète de la source.

Rédaction : Cécile Barbier

Annexe 1) les groupes politiques du Parlement européen

1) Groupe PPE

Le groupe PPE perd sa composante « DE » pour « Démocrates européens » à la suite du départ annoncé des députés conservateurs britanniques et tchèques. A la suite du départ des conservateurs britanniques, ce groupe qui totalise 265 membres, ne peut plus prétendre représenter des députés issus de l'ensemble des pays membres de l'Union. Avec 42 députés, la délégation nationale allemande est la plus importante du groupe. Avec 35 députés, l'Italie arrive en seconde position, la France en troisième (29) et la Pologne en quatrième (28).

2) Groupe S&D

Le groupe « Alliance progressiste des socialistes et démocrates » (APSD) remplace le groupe PSE. Il totalise 184 membres, élus dans les 27 Etats membres. La délégation nationale allemande y est majoritaire (23 députés), suivie des délégations nationales espagnole et italienne (21 députés chacune)

3) Groupe ADLE

Le groupe « Alliance des Démocrates et Libéraux pour l'Europe » (ADLE) regroupe 84 députés, issus de 19 pays. Les députés irlandais du Fianna Fáil, parti du Premier Ministre irlandais Brian Cowen, avaient annoncé leur départ du groupe Union pour l'Europe des Nations (UEN) afin de rejoindre le groupe ADLE. La composante Démocrate européen regroupe notamment les 6 députés français du MoDem.

4) Groupe Verts/ALE

Le groupe des « Verts/Alliance libre européenne (ALE) » compte 55 députés. Il s'agit du seul groupe politique en progression malgré la réduction du nombre de députés de 785 à 736. Cela s'explique par les bons scores des formations écologiques enregistrés en France et en Allemagne (respectivement 14 députés), en Belgique (3) et aux Pays-Bas (3). La composante « ALE » du groupe représente 6 députés régionalistes (3 UK, 1 Belge, 1 Français, 1 Espagnol) ainsi que l'élu suédois du parti des Pirates.

5) Groupe ECR

Le nouveau groupe « Conservateurs et Réformateurs Européens », nouveau groupe anti-fédéraliste, totalise 54 députés, issu de 7 pays (seuil minimal fixé par le règlement du Parlement européen en vue de la formation d'un groupe politique). Il comprend les 25 députés conservateurs britanniques et les 9 députés tchèques à la suite de la décision de ces partis de quitter l'ancien PPE-DE ainsi que les 15 députés du PiS polonais dont les députés siégeaient auparavant au sein du groupe « Union pour l'Europe des Nations » (UEN).

6) Groupe GUE/GVE

Le groupe confédéral de la « Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique » (GUE/GVN) totalise 35 députés, issus de 13 pays. L'Allemagne y est la délégation principale avec les 8 élus de Die Linke.

7) Groupe EFD

Succédant au groupe Indépendance et Démocratie, le groupe eurosceptique et europhobe « Europe de la Liberté et de la Démocratie » comprend 32 députés, issus de 9 pays. Il s'agit d'une formation, dominée par les 13 députés britanniques du United Kingdom Independence Party (UKIP). La Ligue du Nord italienne, un parti anti-raciste participant par ailleurs au gouvernement de Silvio Berlusconi, y est représentée par 9 députés. Les autres députés proviennent du Danemark (2), de la Grèce (2), de la Lituanie (2), des Pays-Bas (1), de la Slovaquie (1), de la Finlande (1) et de la France (1, dans ce cas il s'agit de l'unique élu sous la bannière Libertas, siégeant dans le Parlement sortant au sein du groupe Indépendance et Démocratie).

Non inscrits

Siègent au groupe des Non-inscrits les 27 députés majoritairement d'extrême droite.

Annexe 2) Les Commissions parlementaires (2009-2014)**1) Commission des Affaires étrangères (AFET)**

Président : Gabriele ALBERTINI (PPE, It)

Vice-présidents : Fiorello PROVERA (EFD, It.), PAȘCU, Ioan MIRCEA (S&D, Roum.), Dominique BAUDIS (ADLE, Fr), Jean-Luc Mélenchon (GUE/GVE, Fr).

1) a Sous commission « droits de l'homme » (DROI)

Présidente : Heidi HAUTALA (Verts/ALE, Fin)

Vice-Présidents : Andrzej Grzyb (PPE, Pol.) ; Laima Liucija ANDRIKIENE (PPE Lettonie) ; Metin Kazak (ADLE, Bulg.) ; Janusz Wladyslaw Zemke (S&D, Pol.)

1) b Sous-commission « sécurité et défense » (SEDE)

Président : Arnaud DANJEAN (PPE, FR)

Vice-présidents : Kyriakos MAVRONIKOLAS (S&D, Chy.) ; NICOLAI (ADLE, Roum.) ; Justas Vincas PALECKIS (S&D, Lit.) ; Krzysztof LISEK (PPE, Pol.)

2) Commission Développement (DEVE)

Présidente : Eva JOLY (Verts/ALE, Fr)

Vice-présidents : Michèle STRIFFLER (PPE, Fr) ; Nirj DEVA, (ECR, RU) ; Iva ZANICCHI (PPE, It.) ; Corina CREȚU (S&D, Roum.)

3) Commerce international (INTA)

Président : Vital MOREIRA (PSE, Port)

Vice-présidents : Cristiana MUSCARDINI (PPE, It) ; STURDY (ECR, RU), Pawel ZALEWSKY (PPE, Pol.) ; Yannick JADOT (Verts/ALE), Fr.)

4) Commission Budgets (BUDG)

Président : Alain LAMASSOURE (PPE, Fr)

Vice-présidents : Jutta HAUG (S&D, All.) ; Alexander ALVARO (ADLE, All.) ; Jean-Luc DEHAENE (PPE, Belg.) ; Ivailo KALFIN (S&D, Bulg.)

5) Commission contrôle budgétaire (CONT)

Président : Luigi de MAGISTRIS (ADLE, It.)

Vice-présidents : Bart STAES (Verts/ALE, Be) ; Jean-Pierre AUDY (PPE, Fr.) ; Boguslaw LIBERAZKI (S&S, Pol.) ; Tamás DEUTSCH (PPE, Hong.)

6) Commission affaires économiques et monétaires (ECON)

Présidente : Sharon BOWLES (ADLE, UK)

Vice-présidents : José Manuel GARCÍA-MARGALLO Y MARFIL (PPE, Esp.) ; Arlene McCARTHY (S&D, RU) ; Theodor Dumitru STOLOJAN (PPE, Roum.) ; Edward SCICLUNA (S&D, Malte)

7) Commission emploi et affaires sociales (EMPL)

Pervenche BERÈS (S&D, Fr)

Vice-présidents : Elizabeth LYNNE (ADLE, RU) ; Ilda FIGUEIREDO (GUE/GVE, Port.) ; Elisabeth SCHROEDTER (Verts/ALE, All.), Thomas MANN (PPE, All.)

8) Commission de l'environnement (ENVI)

Président : Jo LEINEN (S&D, All.)

Vice-présidents : Corinne LEPAGE (ADLE, Fr.) ; Carl SCHLYTER (Verts/ALE, Suède) ; Boguslaw SONIK (PPE, Pol.) ; Dan JØRGENSEN (S&D, Dan.)

9) Industrie, recherche, énergie (ITRE)

Président : Herbert REUL (PPE, All)

Vice-présidents : Patrizia TOIA (S&D, It) ; Jens ROHDE (ADLE, Dk) ; Anni PODIMATA (S&D, Gr.), Evžen TOŠENOVSKÝ (ECR, Rép. Tch.)

10) Commission marché intérieur et protection des consommateurs (IMCO)

Président : Malcolm HARBOUR (ECR, RU)

Vice-présidente : Eija-Riitta KORHOLA (PPE, Fin.) ; Bernadette VERGNAUD (S&D, Fr.) ; Lara COMI (PPE, It.) ; Louis GRECH (S&D, Malte)

11) Commission transport et tourisme (TRANS)

Président : Brian SIMPSON (S&D, RU)

Vice-présidents : Peter van DALEN (Conservateurs et réformistes européens, PB) ; Silvia-Adriana ȚICĂU (S&D, Rou.) ; Dieter-Lebrecht KOCH (PPE, All.) ; Magdalena ALVAREZ (S&D, Esp.)

12) Commission développement régional (REGI)

Présidente : Danuta Maria HÜBNER (PPE, Pol)

Vice-présidents : Georgios STAVRAKAKIS (S&D, Gr.) ; Markus PIEPER (PPE, All.) ; Filiz Hakaeva HYUSMENOVA (ADLE, Bulg.) ; Michail TREMOPOULOS (Verts/ALE, Gr.)

13) Commission agriculture et développement rural (AGRI)

Président : Paolo DE CASTRO (S&D, It.)

Vice-présidents : Rareș-Lucian NICULESCU (PPE, Rou.) ; José BOVÉ (Verts/ALE, Fr.) ; Janusz WOJCIECHOWSKI (ECR, Pol.) ; Marit PAULSEN (ADLE, Suède)

14) Commission de la pêche (PECH)

Président : Carmen FRAGA ESTÉVEZ (PPE, Esp.)

Vice-présidents : Struan STEVENSON (ECR, RU) ; Guido MILANA (S&D, It.) ; Guido MILANA (S&D, It.) ; Carl HAGLUND (ADLE, Fin.)

15) Commission de la culture et de l'éducation (CULT)

Présidente Doris PACK (PPE, All.)

Vice-présidents : Helga TRÜPEL (Verts/ALE, All) ; Timo SOINI (EFD, Fin.) ; Lothar Bisky (GUE/GVE, All.) ; Morten LØKKEGAARD (ADLE, Dk)

16) Commission des affaires juridiques (JURI)

Président : Klaus-Heiner LEHNE (PPE, All)

Vice-présidents : Luigi BERLINGUER (S&D, It) ; Raffaele BALDASSARRE (PPE, It.) ; Evelyn REGNER (S&D, Aut.) ; Sebastian Valentin BODU (PPE, Roum.)

17) Commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures (LIBE)

Président : Juan Fernando LÓPEZ AGUILAR (S&D, Esp)

Vice-présidents : Kinga GÁL (PPE, Hun) ; Sophia in 't VELD (ADLE, PB) ; Salvatore IACOLINO (PPE, It.) ; Kinga GÖNCZ (S&D, Hon.)

18) Commission des affaires constitutionnelles (AFCO)

Président : Carlo CASINI (PPE, It.)

Vice-présidents : Zita GURMAI (S&D, Hon.); Rafał Kazimierz TRZASKOWSKI (PPE, Pol.); Morten MESSERSCHMIDT (ELD, Dk); Syed KAMALL (ECR, UK)

19) Commission droits de la femme et égalité des genres (FEMM)

Présidente : Eva-Britt SVENSSON (GUE/GVE, Suède)

Vice-présidentes : Lívia JÁRÓKA (PPE, Hon.) ; Edite ESTRELA (S&D, Port.) ; Barbara MATERA (PPE, It.)

20) Commission des pétitions (PETI)

Présidente : Erminia MAZZONI (PPE, It)

Vice-présidents : Chrysoula PALIADELI (S&D, Gr) ; Willy MEYER (GUE/GVE, Esp.) ; Carlos José ITURGAIZ ANGULO (PPE, Esp.), Ágnes HANKISS (PPE, Hon.).

Commission spéciale sur la crise économique et financière (CRIS) (session constitutive mi-octobre 2009)

Président : Wolf Klinz (ADLE, All.)

Vice présidents : Iliana IVANOVA (PPE, Bulg.); Liisa JAAKONSAARI (S&D, Fin.); Pascal CANFIN (Verts/ALE, Fr.); Miguel PORTAS (GUE,GVE, Port.)

Rapporteur : Pervenche Berès (S&D, FR)

Annexe 3) Composition de la Commission Barroso II (2010-2014), telle que proposée le 27 novembre 2009

- **Président de la Commission** : José Manuel Barroso (Portugal).
- **Haut représentant pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité/Vice-Présidente** : Catherine Ashton, (Royaume-Uni)
- **Concurrence** - Vice président de la Commission : Joaquin Almunia (Espagne)
- **Transport** - Vice président de la Commission : Siim Kallas (Estonie)
- **Industrie et entrepreneuriat** - Vice président de la Commission : Antonio Tajani (Italie)
- **Justice, droits fondamentaux et citoyenneté** / Vice-présidente de la Commission : Viviane Reding (Luxembourg)
- **Plan numérique** / Vice-présidente de la Commission : Neelie Kroes (Pays-Bas)
- **Relations interinstitutionnelles et administration** / Vice-président : Maroš Šefčovič (Slovaquie).
- **Energie**: Günther Oettinger (Allemagne).
- **Politique régionale** : Johannes Hahn (Autriche)
- **Commerce** : Karel De Gucht (Belgique)
- **Coopération internationale, aide humanitaire et réponse à la crise** : Rumiana Jeleva (Bulgarie)
- **Education culture multilinguisme et jeunesse** : Androulla Vassiliou (Chypre)
- **Action climatique** : Connie Hedegaard (Danemark)
- **Affaires économiques et monétaires** : Olli Rehn (Finlande)
- **Marché intérieur et services financiers** : Michel Barnier (France)
- **Affaires maritimes et pêche** : Maria Damanaki (Grèce)

- **Emploi, Affaires sociales et Inclusion** : Laszlo Andor (Hongrie)
- **Recherche et Innovation** : Maire Geoghegan Quinn (Irlande)
- **Développement** : Andris Piebalgs (Lettonie)
- **Taxe et union douanière, audit et lutte anti-fraude** : Algirdas Šemeta (Lituanie)
- **Santé et politique du consommateur** : John Dalli (Malte)
- **Budget et programme financier** : Janusz Lewandowski (Pologne)
- **Elargissement et politique de voisinage** : Stefan Füle (République tchèque)
- **Agriculture et développement rural** : Dacian Ciolos (Roumanie)
- **Environnement** : Janez Potocnik (Slovénie)
- **Affaires intérieures** : Cécilia Malmöström (Suède)

Annexe 4) Les formations du Conseil

1. Affaires générales;
2. Affaires étrangères;
3. Affaires économiques et financières, y compris le budget;
4. Justice et affaires intérieures, y compris la protection civile;
5. Emploi, politique sociale, santé et consommateurs;
6. Compétitivité (marché intérieur, industrie et recherche), y compris le tourisme;
7. Transports, télécommunications et énergie;
8. Agriculture et pêche;
9. Environnement;
10. Éducation, jeunesse et culture, y compris l'audio-visuel.